

## Motion

### « MOTION SUR LE FINANCEMENT RECURRENT DE LA RECHERCHE »

La section 04 réaffirme qu'il est indispensable d'assurer un financement récurrent des laboratoires de recherche à un niveau conséquent, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Ces financements permettent de conduire des recherches sur le long terme qui sont particulièrement productives.

Ces recherches ne peuvent pas être financées sur des logiques de projets qui favorisent aujourd'hui le démarrage de quelques activités visibles mais sans pouvoir les pérenniser.

Sans financement récurrent conséquent, la majeure partie de la communauté scientifique est contrainte de se disperser pour répondre aux appels d'offres, ainsi que pour évaluer les projets des pairs. Elle y perd beaucoup de son efficacité, voire de sa motivation en raison des taux de succès extrêmement bas.

Sans financement récurrent conséquent, les laboratoires ne peuvent soutenir correctement les fonctions supports dans leur mission de R&D, d'exploitation et de maintenance des équipements de recherche.

Utiliser différemment les financements alloués à la recherche et, en particulier, renforcer les financements récurrents des laboratoires sont des mesures nécessaires pour maintenir la recherche académique au plus haut niveau.

**Christian BORDAS**  
Président de la section 4

**Motion adoptée le 27 Novembre 2015**

**NBR votants : 18 oui, 0 abstention, 0 non**

### Destinataires :

M. Alain Fuchs, président du CNRS

M. Alain Schuhl, directeur de l'INP

M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS

M. le Secrétaire d'Etat à l'ESR

M. Vincent Berger, Conseiller du Président de la République (Elysée)